



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 14 juillet 2020 à 18 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2 (Motivée)
---------------------------	------------------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 18 h 00 devant 0 contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

**2020-07-133**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 14 juillet 2020 soit ouverte à 18 h 00 devant 0 contribuable.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

0.1 Adoption de l'ordre du jour

**100 Administration générale**

1.1 Demande de dérogation mineure #2020-03

**200 Correspondance**

2.1 Directives de Québec pour le port du masque obligatoire



**300 Varia**

**400 Période de questions**

**500 Fermeture de la séance**

**2020-07-134**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 14 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-07-135**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-003**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 42 chemin du Lac-Chez-Médée, numéro de matricule 3218-30-3844-0-000-0000 touchant la zone V 150, numéro de lot 4 990 655 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la construction projetée d'un garage à 4,93 mètres de l'emprise du chemin du Lac-Chez-Médée au lieu du 12 mètres prévus au règlement de zonage 93-03-15(B) ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le plan d'implantation, dossier 20M-114, minutes 6834, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 26 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac-Chez-Médée fait le tour sur 3 côtés du terrain, ce qui représente 3 marges avant sur rue ;

CONSIDÉRANT QUE la maison respecte les marges prescrites, mais que l'installation septique occupe une grande partie de l'espace arrière, rendant l'implantation du garage plus difficile ;

CONSIDÉRANT QUE le relief accidenté ailleurs sur le terrain rends l'implantation aussi très compliquée et très coûteuse pour le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction du garage à 4,93 mètres de la ligne avant située à l'ouest au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) ;

CONSIDÉRANT QUE selon les plans d'installation septique et celui fourni par l'arpenteur pour l'implantation du garage projeté, le demandeur se rapproche le plus possible de l'installation septique, plus spécifiquement l'élément épurateur, tel que prévus au règlement Q2-R22 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté respecte les autres marges tel que prévues à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) ;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter de régulariser la construction du garage à 4,93 mètres de la marge avant à l'ouest au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B).

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra s'assurer de rapprocher le garage le plus possible du champ d'épuration, tel qu'illustré dans les plans fournis ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard, et adopté à l'unanimité :

QUE ce Conseil accepte de régulariser la construction du garage à 4,93 mètres de la marge avant à l'ouest au lieu de 12 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) ;

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Directives de Québec pour le port du masque obligatoire

---

**Période de questions** : Aucune question

**2020-07-136**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 14 juillet 2020 soit close à 18 h30.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2020

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier